Belvaux/Sanem, le 29 février 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 21 février 2024, réf N° **3A/2024/0299/176**, la société

SARL GOFILUX

a eu **l'autorisation pour l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque HITACHI, du type ZX225US-6 série, avec le numéro de construction HCMDFB5YP00801945.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **29 février 2024 au 09 avril 2024 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

La secrétaire,

Manon Greven

Simone Asselborn-Bintz